


<p>ÉCOLE POLYVALENTE 15 rue Truffaut 75017 Paris Tél. : 01 43 87 65 22 Fax : 01 43 87 66 78 Mél. : ce.0751013u@ac-paris.fr</p>	<p>COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE</p> <p>DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016</p>	
--	---	---

Etaient présents :

Parents d'Elèves : Mesdames FABRE – CHEVALLIER – GARDET – POUGET - ZIBI – LAHOUDIE – BEGUE
-Messieurs LAUGAUDIN - FORTHOFFER

Représentante du Maire de Paris : Madame AZZOUZ

Représentant du Maire du 17^{ème} arrondissement : Monsieur BOUET

Délégué Départemental de l'Education Nationale : Madame CHATEAU

Périscolaire : Madame MAHBOUB

Enseignants : Mesdames CARRARA – CHRISTOL – CHAZELAS – PICQUE – HENSSIEN – CHAPIN -
BROUSSARD – BERGERET – VERNE – DOUAL – DOESSANT – FAUCHARD - LEFEVRE – GRUSON - HENRI
– COLLARD , Messieurs DECKER – BENOIST - NICLAUS

Etaient excusés

Enseignants : Mesdames SOUZA BLANES - VOISINE

En préambule, Emmanuel NICLAUS renouvelle ses excuses pour le déplacement de ce conseil d'école initialement programmé le 10 novembre.

Structure de l'école

Il y a 13 classes, 4 en maternelle et 9 en élémentaire.

En maternelle : Petite section / Petite-moyenne section / moyenne-grande section et grande section pour un total de 113 élèves.

En élémentaire : CP / CP-CE1 / CE1 / CE1-CE2 / CE2 / CE2-CM1 / CM1 / CM1-CM2 / CM 2 pour un total de 213 élèves.

Cela fait un total de 326 élèves sur l'école

Fabien DECKER, Juliette HENSSIEN et Isabelle VOISINE sont nommés sur l'école. Khlija DOUAL assure le remplacement de madame MONTALIEU en congé maternité

Mesdames COLLARD et HENRI présente le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés. Un RASED est composé de trois personnes : un psychologue scolaire, un maître spécialisé à dominante pédagogique et un maître spécialisé à dominante rééducative. Le maître spécialisé à dominante pédagogique intervient auprès d'enfants en difficultés scolaires qui n'ont pu être traitées en classe par la différenciation pédagogique, il travaille avec des groupes d'élèves, les parents sont informés de l'aide apportée à leur enfant. Le maître spécialisé à dominante rééducative intervient pour aider les enfants à devenir élève, il travaille en relation duelle avec les enfants et demande une autorisation parentale. Le psychologue fait des observations et des bilans, l'autorisation parentale est nécessaire. Le signalement des enfants pris en charge par le RASED se fait par les enseignants lors de concertations avec le RASED.

□ Résultats des élections de Parents d'Elèves

Cette année, il y a eu 489 électeurs, 155 votants et 151 suffrages exprimés. Le taux de participation est de 31.70 %. La participation a augmenté par rapport à l'année précédente puisqu'elle était de 26.38 %.

□ Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est une émanation du règlement département type de l'Inspection Académique. Il est adapté aux réalités de l'école. Le règlement existant ne nécessite pas de modification. Il est présenté au vote. Il est adopté à l'unanimité. Il sera distribué dans les cahiers de correspondance.

□ La sécurité

La mise en place de mesures de sécurité à l'école est de plusieurs types :

- La sécurité incendie : il faut évacuer les locaux le plus rapidement possible. Trois exercices d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année.
- Le Plan Particulier de Mise en Sûreté. Ce plan a été établi suite à l'explosion de l'usine AZF de Toulouse. Il permet de mettre en sûreté toutes les personnes de l'école en cas de problèmes (manifestation, explosion de camion, train, risque bactériologique...).
- Le plan anti intrusion. Au PPMS est ajouté un volet anti intrusion. Un exercice a été effectué le 10 octobre au matin. Il s'agissait de se cacher en faisant le moins de bruit possible. L'exercice s'est passé dans de bonnes conditions. Les enfants sont restés cachés et calmes pendant 5 minutes.

Des rideaux vont être installés sur les fenêtres des classes donnant sur les couloirs. Il y en a déjà actuellement mais ils se manipulent par l'extérieur. Des films occultants vont être posés sur la porte d'entrée. L'école bénéficie des patrouilles Sentinelle.

□ La coopérative

Elle est alimentée par les participations volontaires des Parents et par la vente des photographies. Elle est affiliée à l'Office Central des Coopératives à l'Ecole.

Elle sert à financer les sorties et à améliorer le quotidien des classes. Chaque classe reçoit des régies d'avance que chaque classe gère. Une partie des finances reste dans la coopérative centrale.

Madame CARTAN était mandataire en 2015-2016.

La participation volontaire des familles a été de 17 491 €, le bénéfice de la vente de photos a été de 1 934 €, celui des mugs et torchons et serviettes microfibrées a été de 661 € 80. La FCPE a donné 1 598 €.

Les dépenses ont été :

- Achat de produits de cession : 7 411 € 20
- Charge des activités éducatives : 24 404 € 83
- Cotisations versées à l'OCCE : 649 € 65
- Assurances versées : 150 € 67
- Autres charges courantes : 364 € 42
- Charges exceptionnelles : 150 € 76

Le solde, à la rentrée 2016, est de 8 808 € 36.

Mesdames POUGET et LEVIN ont vérifié les comptes 2015-2016 et ont donné quitus au mandataire de la coopérative. Madame POUGET informe le conseil de la vérification effectuée.

□ L'organisation des activités périscolaires

Najet MAHBOUB a une équipe de 6 animateurs en maternelle plus 1 animateur pour enfant handicapé, ce qui fait un animateur pour 14 enfants et 12 animateurs en élémentaire (1 animateur pour 18 enfants). Six animateurs étaient déjà dans l'école, cinq animateurs sont arrivés cette année. Leur intégration s'est parfaitement faite. Chaque animateur peut suivre des formations et il est nécessaire que chacun soit formé. Najet MAHBOUB a effectué des entretiens individuels avec chaque animateur afin qu'il s'engage dans une formation la plus adaptée.

Le midi, il y a, en élémentaire, une organisation pour que chaque classe ait un créneau d'activités menées par un animateur. Ces animations ne sont pas obligatoires mais rencontrent un bon succès auprès des enfants.

Pour les Temps d'Activités Périscolaires en élémentaire, il y a eu des changements en ce qui concerne les activités. Des activités redondantes ont été supprimées et de nouvelles activités mises en place (couture, BD,

3D). Najet MAHBOUB propose aux enfants les activités qu'ils choisissent pour une période. A chaque période, les enfants changent d'activité après avoir fait un nouveau choix.

En maternelle, les animateurs proposent des activités et changent chaque trimestre.

Les ateliers mis en place lors des TAP sont du fait des animateurs qui proposent des activités en fonction de leurs compétences et d'associations qui ont répondu à un appel d'offres de la Ville de Paris. Ces associations sont affectées par la DASCO dans chaque école. Najet MAHBOUB n'a pas la main sur le choix des associations.

□ Les activités proposées (ateliers bleus et autres)

Quatre ateliers bleus sont proposés par la Ville de Paris sur choix du directeur d'école. Il y a trois ateliers sportifs :

- Danse africaine
- Jeux sportifs (2 ateliers)
- Multisports

et un atelier culturel : jeux du monde, jeux d'hier et d'aujourd'hui.

L'association Réussite propose de l'aide aux devoirs les lundis et jeudis soirs.

Les Parents posent la question de l'amélioration du suivi du travail effectué durant les études surveillées.

Emmanuel NICLAUS rappelle que les devoirs sont interdits, il ne peut s'agir que de leçons à apprendre. C'est une étude surveillée qui est proposée et non une étude dirigée. Les animateurs commencent par les plus jeunes qui sont moins autonomes. Si on rapporte le temps d'étude au nombre d'enfants cela fait un temps de 3 minutes 33 par enfant. Cela n'est pas suffisant pour apprendre une poésie ou vérifier que des mots sont connus par exemple.

□ Les travaux

Cet été a vu la réalisation des travaux de rénovation de la cour.

Les Parents posent la question du jeu maternelle prévu. Ce jeu n'a pu être malheureusement intégré dans les travaux car le budget a explosé du fait qu'il ait fallu faire le travail à bras d'hommes en raison de l'impossibilité de rentrer un véhicule dans la cour. Les couleurs d'asphalte ainsi que le jeu de cour maternelle ont été supprimés. Nous espérons que le jeu sera voté lors d'un prochain budget.

Emmanuel NICLAUS confirme que les horaires de cours de récréation sont distinctes pour les maternelles et les élémentaires.

Cet été il y a eu également l'aménagement des espaces de restauration tel que présenté lors du dernier conseil d'école de l'année 2015-2016. Tout avait été réalisé cet été. Seul le self était en attente. Il a été posé pendant les vacances de la Toussaint. Depuis le 3 novembre le service élémentaire fonctionne en self. Du mobilier a été commandé et devrait être livrés prochainement.

Les enfants, les animateurs et le personnel de la Caisse des Ecoles ainsi que le directeur sont très satisfaits de cette mise en place et du fonctionnement en self pour les élémentaires ainsi que des nouvelles conditions d'accueil pour les maternelles.

Mesdames TROVATO, ZIBI et SOUDANI sont venues le 18 novembre et ont pu assister à un service de restauration. Madame ZIBI indique que le service se passait calmement et fluidement. Il y a eu de la casse de vaisselle lors des retours plateaux. Emmanuel NICLAUS précise qu'il faut un apprentissage pour porter un plateau jusqu'à sa place puisque jusqu'au chariot de débarrassage et qu'effectivement il y a eu de la casse mais cela reste très relatif et s'amenuise après la période de rodage.

La décoration des espaces de restauration a été faite avec des affiches de nourriture. Les Parents souhaitent savoir si le Professeur Ville de Paris pouvait s'engager dans un projet de décoration. Pour le moment, Christèle LEFEVRE est pris par d'autres projets.

Emmanuel NICLAUS informe qu'il y a eu une étude acoustique pendant un service. Le niveau sonore a été enregistré. Des préconisations ont été soumises à la Société Locale d'Architecture qui les a chiffrées et présentées à la Mairie pour validation.

Les Parents demandent ce qu'il en est de l'installation des rideaux manquants. Madame GIGANTI, chargée de mission auprès de madame KUSTER, a indiqué que les rideaux devraient être posés dans la première quinzaine de décembre.

□ Questions des Parents

- Poids des cartables : l'absence de moyens de rangement (casiers par exemple) dans les salles de classe accueillant des ateliers « oblige » les enfants à prendre tous les livres et cahiers dans leur cartable. Comment améliorer cela ?

Après enquête auprès des enseignants, Emmanuel NICLAUS précise qu'aucune classe « n'oblige » les enfants à vider leurs casiers, toutes les tables sont équipées de casier, et à prendre tous les livres et cahiers dans leur cartable. Il est vrai que certains cartables sont lourds. Pour certains cela provient du fait qu'ils sont à roulettes. Cela est inadpté pour l'école à étages mais rend le cartable plus lourd. D'autre part malgré les précisions des enseignants, certains enfants ont la volonté de tout prendre, peur d'oublier quelque chose ? de perdre ?

- Langues vivantes : organisation, quelles classes ont des cours de langues, quels sont les enseignants de langue, combien d'heures de langue par semaine et par enfant.

L'enseignement des langues vivantes est au programme à partir du CP. L'enseignement est dispensé par le professeur des écoles qui a reçu une habilitation. Dans l'école tous les enseignants ne sont pas habilités. L'anglais est la langue qui est enseignée dans toutes les classes.

- Projet « numérique » de l'école : quelles sont les modalités de mise en place ?

Le projet robotique a été retenu et va être mis en place. Il faut attendre la dotation en matériel, à priori en janvier. Cinq membres de l'équipe enseignante vont participer à une formation.

- Soirée loto-crêpes proposée pour le vendredi 24 février

Cette proposition recueille l'accord du conseil d'école.